



## Activités sportives – été 2018 – Informations générales

Toutes les informations relatives au bon déroulement des activités sportives d'été, les directives particulières, les formulaires d'inscription seront disponibles, dès le **9 avril 2018**, sur le site internet :

[www.cologny.ch](http://www.cologny.ch) rubrique : informations utiles, onglet : jeunesse.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

- ✓ Les sociétés organisatrices et la commune de Cologny déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Les assurances (maladie, accident et responsabilité civile) sont obligatoires pour les participant-e-s. Les parents sont priés d'informer les responsables des cours concernant d'éventuels problèmes de santé de leur(s) enfant(s).
- ✓ Les cours pour lesquels nous n'enregistrons pas suffisamment d'inscriptions seront annulés. Les inscriptions confirmées seront dès lors remboursées.
- ✓ Les jeunes qui désirent pratiquer un sport nautique/aquatique, doivent obligatoirement savoir nager.
- ✓ Les participant-e-s ont l'obligation de suivre les consignes données par les moniteurs, ainsi que les règles de sécurité et de prudence habituelles. Les participant-e-s qui quittent le stage en cours ou ceux qui sont renvoyés, ne peuvent prétendre à un remboursement, même partiel.
- ✓ La commune décline toute responsabilité en cas de vol et/ou dommage aux effets personnels des participant-e-s.
- ✓ Les remboursements ne s'effectueront que sur présentation d'un certificat médical remis à la Mairie dans les 24h.00 suivant l'absence du participant-e.
- ✓ En cas de désistement moins de 15 jours avant le début du stage ou d'absence à l'activité, aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué.
- ✓ Le transport sur les lieux des activités sont de la responsabilité des représentants légaux des participant-e-s.
- ✓ La priorité sera donnée aux enfants qui participent pour la première fois. Le nombre de places est limité et les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée.
- ✓ Par son inscription, le participant s'engage à suivre la totalité de l'activité. Tout paiement au prorata de la prestation est exclu.
- ✓ A réception de l'inscription, la facture y relative vous est adressée et fait office de confirmation. Elle est payable **au plus tard le 29 juin 2018**. Si le paiement n'est pas effectué à cette date, l'inscription ne sera pas prise en compte.
- ✓ Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, la réception de la Mairie remettra les documents souhaités aux heures d'ouverture de l'administration.
- ✓ Les inscriptions sont à envoyer le plus rapidement possible à la Mairie de Cologny, Activités sportives, route de La-Capite 24, 1223 Cologny ou par fax 022 737 49 50.

**Les Autorités souhaitent un excellent été sportif à tous les enfants**